

**Conseil d'administration du jeudi 10 octobre 2024**

16 membres sur 30 sont présents. Le Quorum est atteint Monsieur DOUAY Principal du collège et Président du CA ouvre la séance à 17h20.

Monsieur DEHAY est nommé secrétaire de Séance.

**I. Adoption de l'ordre du jour.**

Monsieur DOUAY présente l'ordre du jour et demande aux membres du CA de se positionner pour adoption.

16 votes POUR. L'ordre du jour est adopté.

*Arrivée de Mme Raraux*

**II. Adoption du CR du précédent CA.**

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'adoption du CR du précédent CA qui a eu lieu le 2 juillet 2024.

16 votes POUR. 1 abstention. Le CR du précédent CA est adopté.

**III. Délégation de signature.**

Monsieur DOUAY informe qu'il a délégué sa signature à Monsieur Alexandre HERBET, secrétaire général pour :

- la signature des actes de l'ordonnateur:
  - bons de commande à hauteur maximale de 800 euros HT
  - mandatements
- le fonctionnement interne de l'établissement:
  - autorisation d'absence des personnels administratifs et techniques

Monsieur DOUAY rappelle que cette délégation est personnelle et n'est pas soumise au vote du CA. Il précise que cette délégation est effective jusqu'à son départ ou celui de Monsieur HERBET et qu'elle peut-être retirée à tout moment. Il ajoute que cette délégation ne le dessaisi pas de ses compétences et responsabilités dans les domaines délégués.

#### IV. Répartition des IMP et des parts fonctionnelles (PACTE enseignants)

Monsieur le Principal demande aux membres du CA de se positionner sur la répartition des IMP suivantes :

- Coordination EPS : 0.5 IMP attribuée à Monsieur WACQUET / 0.5 IMP attribuée à Monsieur CORDIER
- Technologie : 1 IMP à Monsieur JALAMA
- Référent culturel : 0.5 IMP à Mme CROCHET
- Référent numérique : 1 IMP à Monsieur HUBERT  
(Cabinet d'histoire-géographie : 0.5 IMP à Madame CROCHET si dotation)

Monsieur DOUAY précise que l'attribution de ces IMP est une compétence facultative du CA qui se positionne pour avis.

17 votes POUR

Une enveloppe prévisionnelle de **32 parts fonctionnelles** est allouée au collège pour la rentrée scolaire 2024 afin d'exécuter diverses missions (PACTE ENSEIGNANTS).

Les parts du RCD doivent représenter à minima 56% de la dotation soit 18 parts. Le nombre de parts destinées à la mise en place de projets innovants ne doit pas dépasser 10% de la dotation.

Pour le collège, 21 collègues sont volontaires suivant la distribution suivante :

- 20 parts destinées au RCD.
- 13 parts destinées à la prise en charge de devoirs faits ou TEC
- 1 part destinée à la coordination « découverte des métiers ».
- 2 parts destinées à l'appui à la prise en charge des élèves à BEP.
- 1 part est destinée à la mise en place de projets innovants.

7 parts supplémentaires ont été demandées à la DOS notamment pour pouvoir couvrir le dispositif « devoirs faits ».

Madame VASSEUR informe les membres du CA de son départ de l'établissement. Elle exercera à partir de la semaine prochaine en qualité de principale-adjointe au collège Montaigne de Saint Quentin par délégation rectorale.

Monsieur DOUAY remercie Mme VASSEUR pour la qualité de ses services. Il informe les membres du CA que Madame Marie PRIAUL, TZR prendra ses fonctions le lundi 14 octobre 2024 et qu'un tuilage de 2 jours sera effectué avec Madame VASSEUR.

## V. PAC80

Monsieur DOUAY rappelle que le collège est inscrit au dispositif PAC 80.

Un forfait de 10€ par élève de l'établissement est établi sur la base de l'effectif de l'année n-1.

Un complément transport de 3,5 euros est attribué selon l'éloignement géographique du collège par rapport à Amiens :

Le collège prend à sa charge 10% du coût des projets (les subventions allouées aux collèges dont les actions sont éligibles correspondent à 90 % du coût des projets).

La subvention PAC collégiens 80 niveau 1 prend uniquement en charge :

- Les frais de billetterie
- Les interventions des structures culturelles (sensibilisation)
- Les frais de transport liés aux sorties associées

Depuis l'année 2022-2023, le département a procédé à des changements concernant les rendez-vous culturels de n°1 du PAC 80. Il est à nouveau nécessaire d'attendre la validation d'une commission dédiée. Le chef d'établissement donne en amont son avis.

L'ensemble des projets présentés ont recueilli un avis favorable de la commission :

- D'une guerre à l'autre (3<sup>ème</sup> type)
- Lewarde, découverte au coeur de la mine (4<sup>ème</sup>)
- Regards sur Amiens du Moyen-Age à aujourd'hui (5<sup>ème</sup>)
- Si Saint-Valery m'était contée (6<sup>ème</sup> type)

Monsieur DOUAY souhaite recueillir l'accord du CA pour la signature de la convention PAC 80 à venir.

17 votes POUR. La convention PAC 80 est adoptée.

Monsieur DOUAY ajoute que des spectacles dans les établissements scolaires sont proposés par le service de la Direction de la culture et des patrimoines dans le cadre du nouveau dispositif PAC niveau 1 "Une scène au collège" pour l'année scolaire 2022-2023.

Le coût de chaque spectacle sera ajouté à la subvention de niveau 1 allouée aux établissements pour l'année scolaire (10% restant à la charge du collège).

Le collège s'est positionné et a reçu un avis favorable de la commission dédiée sur les spectacles suivants:

- **Choix 1**

Nom du spectacle : **Transforme-moi (Trema)- 30 élèves (14 ULIS + 16 6<sup>ème</sup> A)**

Durée du spectacle : 30 min (+ 3h d'installation)

Caractéristiques techniques : ouverture : 7m / profondeur : 7m hauteur : 2,5m

Dates: jeudi 14 novembre 2024

Conditions financières : 1 200 € TTC (120 € TTC euros pour le collège)

- **Choix 2**

Nom du spectacle : **Un festin sur la mer (Le balibus) - 100 élèves de 6<sup>ème</sup>**

Durée du spectacle : 50 min (+ 2h d'installation)

Caractéristiques techniques : ouverture : 5m / profondeur : 4m hauteur : 3m

Dates: lundi 4 novembre 2024

Conditions financières : 1 200 € TTC (120 € TTC euros pour le collège)

- **Choix 3**

Nom du spectacle : **Miettes (Ex-aequo) – 50 élèves (3<sup>ème</sup> A et B) – Attention idéal une classe**

Durée du spectacle : 50 min + 10 min d'échange (+10 min de montage)

Caractéristiques techniques : salle de classe ?

Dates: vendredi 17 janvier

Conditions financières : 750 € TTC (75 € TTC euros pour le collège)

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour la passation d'une convention avec la compagnie « TREMA ».

17 votes POUR. La signature de la convention est approuvée.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour la passation d'une convention avec la compagnie « Le balibus»

17 votes POUR. La signature de la convention est approuvée.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour la passation d'une convention avec la compagnie « Ex-aequo»

17 votes POUR. La signature de la convention est approuvée.

## VI. Voyage en Andalousie

Madame DEROY présente le projet pédagogique du voyage en Andalousie

Monsieur DOUAY précise que ce projet a retenu l'accord de principe des membres lors du CA du 2 juillet 2024

Monsieur DOUAY précise que ce voyage concerne 46 élèves de 3<sup>ème</sup> et de 4<sup>ème</sup> sélectionnés parmi une grille présentée aux membres du CA.

Monsieur DOUAY précise que plusieurs démarches sont envisageables pour réduire le coût d'un voyage :

- Utiliser des **chèques vacances** pour nous régler le coût (partiel ou total) du séjour.
- Bénéficier de l'aide financière de l'établissement en retirant un **dossier « fonds social »** à la loge (pas besoin d'être boursier pour en faire la demande !)
- Demander une participation de votre **mairie** ou du **SISCO**.
- Certaines **entreprises** aident leurs employés à financer le voyage scolaire de leurs enfants. Vous pouvez le cas échéant nous adresser la demande d'attestation fournie par l'employeur.

Monsieur DOUAY précise que le SISCO participera à hauteur de :

- 100 euros tous les ans pour les voyages en Andalousie et en Italie
- 10 euros pour les cours séjours.

Monsieur DOUAY précise que le collège fera remonter au SISCO la liste des élèves concernés et que le SISCO contactera les familles pour effectuer le virement. Le collège n'entrera pas dans cette transaction

Monsieur HERBET présente le budget pour le voyage en Andalousie.

Présentation du Budget Prévisionnel

Professeur responsable : Mme LE GUIER	Destination : <b>ANDALOUSIE</b>
Classes concernées :	Dates : Du : 3/2/25 Au : 7/2/25
Nombre de participants : 46	Nombre d'accompagnateurs : 4

Budget			
Dépenses		Recettes	
<b>Transport + Hébergement + Entrées + Assurance</b>		<b>Elèves</b>	
	<b>26 450,00 €</b>		
46 élèves x 529,00 euros =	24 334,00 €	<b>Financement des organismes publics</b>	
4 accompagnateurs x 529,00 euros =	2 116,00 €	<b>et des collectivités territoriales</b>	
		État :	= 0,00 €
		Organismes Internationaux :	= 0,00 €
		Collectivités :	= 6 000,00 €
		Autres :	= 0,00 €
<b>Transport (si non pris en charge par le voyageur)</b>	<b>1 356,00 €</b>	<b>Financement des associations</b>	
46 x 27,12 =	1 247,52 €	<b>et partenaires privés</b>	
4 x 27,12 =	108,48 €	Association de parents d'élèves :	= 0,00 €
		Foyer Socio-Éducatif :	= 3 000,00 €
		Autres :	= 0,00 €
<b>Hébergement (si non pris en charge par le voyageur)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Financement interne à l'établissement</b>	
	0,00 €	Prélèvement sur les réserves de l'EPL :	= 0,00 €
		Contributions établissement :	= 21,52 €
<b>Entrée (si non pris en charge par le voyageur)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Participation des familles</b>	
	0,00 €	46 élèves x 360,00 euros =	16 560,00 €
			<b>25 581,52 €</b>
<b>Assurance (si non pris en charge par le voyageur)</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Accompagnateur</b>	
	0,00 €	<b>Financement des organismes publics</b>	
		<b>et des collectivités territoriales</b>	
		État :	=
		Organismes Internationaux :	= 0,00 €
		Collectivités :	=
		Autres :	=
		<b>Financement des associations</b>	
		<b>et partenaires privés</b>	
		-	=
		-	=
		-	=
		<b>Financement interne à l'établissement</b>	
		Prélèvement sur les réserves de l'EPL :	=
		Contributions établissement :	= 2 424,48 €
<b>Sous total voyage</b>	<b>27 806,00 €</b>	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>28 006,00 €</b>
<b>Dépenses inopinées</b>		<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>28 006,00 €</b>
frais divers =	200,00 €		
	0,00 €		

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour l'acceptation d'un don de 3000 euros du FSE.

17 votes POUR. Le don du FSE est approuvé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'approbation du budget incluant la participation demandée aux familles de 360 euros.

17 votes POUR. Le budget du voyage en Andalousie est adopté.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour signer une convention avec le partenaire « GLOBETALKER ».

17 votes POUR. La signature de la convention est approuvée.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur la grille de recrutement qui permettra de sélectionner les élèves. Il précise que cette grille a préalablement été travaillée par les équipes pédagogiques.

17 votes POUR. La grille de recrutement est adoptée (cf PJ).

Monsieur DOUAY indique que Mmes CROCHET, LEGUIER, DEROY et GUILLIEN accompagneront ce voyage

## **VII. Voyage en Italie**

Madame DELAMAERE présente le projet pédagogique du voyage allant de Rome, Naples, Pise et Florence.

Madame DELAMAERE précise que ce voyage concerne 48 élèves de 5<sup>ème</sup> sélectionnés parmi une grille présentée aux membres du CA. Le voyage sera ouverte aux 6<sup>ème</sup> si moins de 48 élèves se positionnent.

Monsieur DELAMAERE indique que Mme CROCHET, DELATTRE et Monsieur REMI, ancien enseignant de technologie et elle-même accompagneront les élèves.

Monsieur HERBET présente le budget pour le voyage en Italie.

## Présentation du Budget Prévisionnel

Professeur responsable : Mme DELAMAERE Classes concernées : Nombre de participants : 48	Destination : <b>ITALIE</b> Dates : Du : 1/6/25      Au : 7/6/25 Nombre d'accompagnateurs : 4
---	---

Budget		Dépenses	Recettes
		<b>25 927,20 €</b>	<b>Elèves</b>
<b>Transport + Hébergement + Entrées + Assurance</b>		<b>23 932,80 €</b>	<b>Financement des organismes publics</b>
48	élèves x 498,60 euros =	1 994,40 €	<b>et des collectivités territoriales</b>
4	accompagnateurs x 498,60 euros =		État : = 0,00 €
<b>Transport (si non pris en charge par le voyageur)</b>		0,00 €	Organismes Internationaux : = 0,00 €
[ ]	[ ] =	0,00 €	Collectivités : = 0,00 €
[ ]	[ ] =		Autres : = 0,00 €
<b>Hébergement (si non pris en charge par le voyageur)</b>		0,00 €	<b>Financement des associations</b>
[ ]	[ ] =	0,00 €	<b>et partenaires privés</b>
[ ]	[ ] =		Association de parents d'élèves : = 0,00 €
<b>Entrée (si non pris en charge par le voyageur)</b>		0,00 €	Foyer Socio-Éducatif : = 3 000,00 €
[ ]	[ ] =	0,00 €	Autres : = 0,00 €
[ ]	[ ] =		<b>Financement interne à l'établissement</b>
<b>Assurance (si non pris en charge par le voyageur)</b>		0,00 €	Prélèvement sur les réserves de l'EPLE : = 0,00 €
[ ]	[ ] =	0,00 €	Contributions 2établissement : = 4,80 €
[ ]	[ ] =		<b>Participation des familles</b>
<b>Sous total voyage</b>		<b>25 927,20 €</b>	48 élèves x 436,00 euros = 20 928,00 €
			<b>Accompagnateur</b>
<b>Dépenses inopinées</b>			<b>Financement des organismes publics</b>
frais divers = 200,00 €			<b>et des collectivités territoriales</b>
= 0,00 €			État : =
			Organismes Internationaux : = 0,00 €
			Collectivités : =
			Autres : =
			<b>Financement des associations</b>
			<b>et partenaires privés</b>
			- =
			- =
			- =
			<b>Financement interne à l'établissement</b>
			Prélèvement sur les réserves de l'EPLE : =
			Contributions établissement : = 2 194,40 €
<b>TOTAL DEPENSES</b>		<b>26 127,20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b> 26 127,20 €

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour l'acceptation d'un don de 3000 euros du FSE.

17 votes POUR. Le don du FSE est approuvé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'approbation du budget incluant la participation des familles de 436 euros.

17 votes POUR. Le budget du voyage en Italie est adopté.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour signer une convention avec le partenaire « SCOLTOUR».

17 votes POUR. La signature de la convention est approuvée.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur la grille de recrutement qui permettra de sélectionner les élèves.

17 votes POUR. La grille de recrutement est adoptée (cf PJ)

### **VIII. Séjour à Blois**

Madame DELATTRE présente le projet pédagogique du voyage.

Monsieur DOUAY précise que ce voyage concerne 14 élèves d'ULIS

Madame DELATTRE précise que ce projet a retenu l'accord de principe des membres lors du CA du 2 juillet 2024

Monsieur HERBET présente le budget pour le voyage à Blois.

Mesdames DELAMAERE, DELATTRE, EICHELBERGER et GOUPIL accompagneront les élèves

Présentation du Budget Prévisionnel

Professeur responsable : Mme DELATTRE	Destination : BLOIS
Classes concernées : SEGPA	Dates : Du : 28/4/25 Au : 30/4/25
Nombre de participants : 14	Nombre d'accompagnateurs : 4

		Budget			
Dépenses				Recettes	
<b>Transport + Hébergement + Entrées + Assurance</b>			<b>0,00 €</b>	<b>Elèves</b>	
14 élèves x	0,00 euros	=	0,00 €	<b>Financement des organismes publics</b>	
4 accompagnateurs x	0,00 euros	=	0,00 €	<b>et des collectivités territoriales</b>	
<b>Transport (si non pris en charge par le voyageur)</b>			<b>1 332,00 €</b>	État :	
14	74,00	=	1 036,00 €	Organismes Internationaux :	
4	74,00	=	296,00 €	Collectivités :	
<b>Hébergement (si non pris en charge par le voyageur)</b>			<b>1 408,20 €</b>	Autres :	
14	78,23	=	1 095,27 €	<b>Financement des associations</b>	
4	78,23	=	312,93 €	<b>et partenaires privés</b>	
<b>Entrée (si non pris en charge par le voyageur)</b>			<b>292,00 €</b>	Association de parents d'élèves :	
14	16,22	=	227,11 €	Foyer Socio-Educatif :	
4	16,22	=	64,89 €	Autres :	
<b>Assurance (si non pris en charge par le voyageur)</b>			<b>0,00 €</b>	<b>Financement interne à l'établissement</b>	
14	0,00	=	0,00 €	Prélèvement sur les réserves de l'EPLÉ :	
4	0,00	=	0,00 €	Contributions établissement :	
<b>Sous total voyage</b>			<b>3 032,20 €</b>	<b>Participation des familles</b>	
<b>Dépenses inopinées</b>				14 élèves x 132,00 euros = 1 848,00 €	
frais divers		=	200,00 €	<b>TOTAL ELEVES</b>	
		=	0,00 €	<b>2 358,38 €</b>	
				<b>Accompagnateur</b>	
				<b>Financement des organismes publics</b>	
				<b>et des collectivités territoriales</b>	
				État :	
				Organismes Internationaux :	
				Collectivités :	
				Autres :	
				<b>Financement des associations</b>	
				<b>et partenaires privés</b>	
				-	
				-	
				-	
				<b>Financement interne à l'établissement</b>	
				Prélèvement sur les réserves de l'EPLÉ :	
				Contributions établissement :	
				873,82 €	
				<b>TOTAL ACCOMPAGNATEUR</b>	
				<b>873,82 €</b>	
<b>TOTAL DEPENSES</b>			<b>3 232,20 €</b>	<b>TOTAL RECETTES</b>	
				<b>3 232,20 €</b>	

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'accord pour l'acceptation d'un don de 500 euros du FSE.

17 votes POUR. Le don du FSE est approuvé.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'approbation du budget incluant la participation des familles de 132 euros.

17 votes POUR. Le budget du voyage à Blois est adopté.

Le MAPA étant resté sans réponse pour ce voyage, l'ensemble des dépenses affairant à celui-ci se fera en direct par l'établissement.

## **IX. Journée à Canterbury**

Monsieur DOUAY présente le projet pédagogique du voyage.

Monsieur DOUAY précise que ce voyage concerne les élèves de 6<sup>ème</sup>.

Monsieur DOUAY précise que ce projet a retenu l'accord de principe des membres lors du CA du 2 juillet 2024 pour une participation des familles plafonnée à 60 euros (hors participation du SISCO).

Monsieur DOUAY précise qu'en dépit des démarches effectuées par Monsieur LECUP, le prix du voyage s'élève à 107 euros.

Monsieur DEHAY informe que l'obtention d'un ETA sera nécessaire pour voyager au Royaume-Uni.

L'hypothèse de décaler le vote au prochain conseil d'administration est évoquée par les enseignants. Les représentants de parents d'élèves interrogent le Principal sur la possibilité de faire diminuer le coût du voyage. Monsieur DOUAY répond que Monsieur LECUP a déjà interrogé le conseil départemental et la mairie mais qu'il a eu un retour négatif. Il expose le fait que le prix du voyage ne diminuera pas et qu'il est préférable de se positionner dès maintenant.

Le Principal expose son point de vue. Le prix lui semble trop élevé.

Les représentants de parents d'élève présents partagent ce point de vue.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'approbation du budget incluant la participation des familles de 107 euros.

10 votes CONTRE. 7 abstentions. La sortie à Canterbury n'aura pas lieu.

Monsieur DOUAY précise que la participation du SISCO passera donc de 10 à 40 euros pour les élèves résidants dans ce périmètre.

## **X. Autorisation de recrutement des AED**

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA l'autorisation de recruter ou renouveler les contrats des assistants d'éducation dans la limite de la dotation accordée de 4 ETP

17 votes POUR.

Il précise que cette autorisation fera l'objet d'un acte qui sera remonté à l'autorité académique.

*Départ de Mme Raraux*

## **XI. Questions financières, contrats et conventions.**

### **A. Questions financières :**

Monsieur HERBERT Présente des DBM pour information.

- DBM X de 3044€ sur la subvention NEFLE
- DBM X+1 DE 4000€ pour l'ouverture de crédit de la Taxe d'apprentissage sur le domaine SEGPA
- DBM XX de 5000€ sur le FS pour abonder la ligne
- DBM XX de 1500€ sur le FSC pour abonder la ligne
- DBM de 8000€ sur 2ACC de 2022 sur le SRH

Monsieur HERBET présente 3 des DBM pour approbation.

- DBM de 500€ pour l'ouverture de la ligne 0objconf sur le SEGPA.

16 votes POUR.

- DBM DE 1720€ pour l'acquisition d'une découpeuse laser sur les crédits NEFLE.

16 votes POUR.

- DBM DE 682,80 € pour la remise en place des crédits dans le service adéquat.

16 votes POUR

### **B/ VOYAGE BOULOGNE**

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande aux membres du CA de donner leur accord pour l'approbation de la participation des familles à 30 euros en remplacement de 46,50 €

16 votes POUR

## **C/ LOGEMENT DE FONCTION PAR NAS**

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande aux membres du CA de donner leur accord sur la répartition des logements de fonction pour l'année 2024/2025 (cf PJ).

16 votes POUR

## **D/ TARIFS 2024/2025**

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande aux membres du CA de donner leur accord sur l'approbation des tarifs 2024/2025 (cf PJ)

16 votes POUR

## **E/ CONVENTIONS ET CONTRATS**

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande l'autorisation des membres du CA pour la signature de la convention avec la **communauté de commune du pays des coquelicots** pour la redevance spéciale des déchets ménagers 2024

16 votes POUR.

La signature de la convention est approuvée.

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande l'autorisation des membres du CA pour la signature de la convention tripartite avec le **département de la Somme et le SDIS** pour la mise en place d'un groupement de commande relatif à la fourniture de papier

16 votes POUR.

La signature de la convention est approuvée.

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande l'autorisation des membres du CA pour la signature du contrat avec **Ecolab** concernant la lutte contre les nuisibles

contrat d'un an renouvelable pour une incidence financière de 833,98 €. M. HERBET précise que l'établissement prend en charge ce contrat mais que le département abondera la DGF en conséquence.

16 votes POUR.

La signature de la convention est approuvée.

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande l'autorisation des membres du CA pour la signature du contrat de cession avec **Bulles de théâtre** concernant 2 représentations, les 4 et 6 juin 2024 pour une incidence financière de 960 € TTC.

16 votes POUR.

La signature de la convention est approuvée.

Sous couvert de M. le Principal, M. HERBET demande l'autorisation des membres du CA pour la signature de la convention tripartite entre le département de la somme, la ville d'Albert et le collègue Jean Moulin pour la mise à disposition et l'utilisation de gymnase/d'équipements sportifs.

16 votes POUR.

La signature de la convention est approuvée.

## **XII. Adoption du PPMS « attentat-intrusion »**

Monsieur DOUAY présente les consignes données pour la mise en œuvre du PPMS « attentat-intrusion ». Il demande aux membres du CA de se positionner pour adopter le PPMS « attentat-intrusion ». Il précise qu'aucun changement n'a été effectué. (cf PJ)

16 votes POUR.

Le PPMS « attentat-intrusion » est adopté.

## **XIII. Adoption du PPMS « risques-majeurs »**

Monsieur DOUAY présente les consignes données pour la mise en œuvre du PPMS « risques-majeurs ». Il demande aux membres du CA de se positionner pour adopter le PPMS « risques majeurs ». Il précise qu'aucun changement n'a été effectué. (cf PJ)

16 votes POUR.

Le PPMS « risques majeurs » est adopté.

## **XIV. FONDS SOCIAL COLLEGIEN**

Monsieur HERBET présente les conditions d'attribution et le fonctionnement de la commission « fonds social ». (cf PJ)

Monsieur DOUAY précise que cette commission se réunira au moins une fois par trimestre et que les dossiers fonds social sont disponibles à l'accueil, à l'intendance et auprès de l'assistante sociale. Il précise qu'une information a été rédigée en ce sens par Mme BLASZYCK et qu'elle a été diffusée sur l'ENT, sur le site du collègue et sur le facebook de l'établissement.

Monsieur DOUAY demande aux membres du CA de se positionner sur les critères précisant les conditions d'attribution des fonds sociaux et sur le fonctionnement de la commission dédiée. Il précise que le chef d'établissement recueille l'avis de la commission, que les critères présentés sont à titre indicatif mais qu'il arrête en sa qualité d'ordonnateur les décisions d'attribution.

16 vote POUR

## **XV. BILAN FSE**

Madame DEROY présente le bilan 2023/2024 du FSE (cf PJ)

Monsieur DOUAY salue cette performance et remercie Mme DEROY et M. FIASSON pour le travail effectué.

## **XVI. BILAN ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE.**

Monsieur CORDIER présente le bilan de l'AS (cf PJ).

Madame DELATTRE fait remarquer que les frais de compte sont élevés. Monsieur DETRE précise que le trésorier de l'AS devait entrer en contact avec lui.

Monsieur DOUAY informe qu'il va relancer Monsieur WAQUET.

## **XVII. BILAN OCCE**

Mme DEBART présente le bilan de l'OCCE (cf PJ)

## **XVIII. Informations diverses**

Pour message daté du 08 octobre 2024, Monsieur DOUAY a informé les usagers que les équipes du collège Jean Moulin expérimentait pour ce 1<sup>er</sup> trimestre un nouveau format de réunion parents-professeurs et de conseil de classe au profit d'un "conseil de l'élève".

Monsieur DOUAY rappelle les constats partagés par les équipes pédagogiques :

- ▶ Un déroulement des conseils de classe présentant peu d'intérêt éducatif et pédagogique (bilan sommatif sans association directe de l'élève) / aspect chronophage des conseils de classe / participation inégale des membres du conseil.

*N.B: La 1ere partie sur le fonctionnement du groupe classe permet cependant le partage d'informations, d'associer les représentants de parents d'élève et les délégués.*

- ▶ Des réunions parents-professeurs à réinventer (rituel chronophage / parole prépondérante de l'enseignant / rencontre brève qui ne cible pas toujours les familles que l'on souhaiterait voir / absence de l'élève à l'entretien)
- ▶ Un bulletin qui présente un bilan limité sur la scolarité des élèves / un vocabulaire pas toujours compris des familles les plus éloignées de l'école.

Monsieur DOUAY présente les objectifs de l'expérimentation :

- ▶ Impliquer davantage l'élève dans sa scolarité dans une dynamique formatrice déterminant des objectifs à atteindre à l'issue d'un bilan partagé.
- ▶ Favoriser la co-éducation et l'échange entre les élèves et leurs familles.

- ▶ Favoriser la motivation et l'engagement des élèves.
- ▶ Développer la maîtrise de l'expression orale des élèves.

Monsieur DOUAY présente les modalités organisationnelles :

#### **EN AMONT DU CONSEIL DE L'ÉLÈVE:**

En heure de « vie de classe », Le PP diffuse le bulletin aux élèves (avant que l'appréciation globale soit écrite) et amène l'élève à s'auto-évaluer à partir de la « **fiche auto-positionnement et objectifs** »).

#### **LE JOUR DU CONSEIL DE L'ÉLÈVE**

Le bulletin complet et la fiche « auto- positionnement et objectifs » sont remis à la famille 10 minutes avant le conseil de l'élève. L'élève et la famille les analysent et échangent sur les objectifs à atteindre.

**L'élève et sa famille s'expriment sur la période écoulée (5min).**

**L'équipe pédagogique reformule le bilan trimestriel**, réajuste le positionnement de l'élève en valorisant toutes formes de réussite. Les enseignants rappellent les aménagements et stratégies mis en place pour accompagner l'élève. L'équipe fixe des objectifs à atteindre et des conseils prodigués lors de l'entretien et détermine des stratégies à mettre en place**(5min)**.

Pour une meilleure organisation, une grille de rendez-vous sera transmise au retour des vacances de la Toussaint.

Ces réunions auront lieu:

- les 5 ou 9 décembre pour les élèves de 6ème et de 3ème entre 17h10 et 19h20
- Les 16 ou 19 décembre pour les élèves de 5ème et de 4ème de 17h10 à 19h40

#### **XIX. Questions diverses.**

Sans objet

Monsieur DOUAY lève la séance à 19h30.